Lacaze Energies
GROUPE CAHORS

www.groupe-cahors.com

Zone Industrielle - CS 90004
- 46120 - LEYME
Tél : 05 65 40 39 39 Fax : 05 65 40 39 40
E-Mail : jean-michel.dumetz@groupe-cahors.com

offre

LACAZE ENERGIES SAS
Siège social: LEYME
Capital: 1 150 000 Euros
RCS CAHORS 2007 B 340
SIRET 500 971 601 00017

A :	**Monsieur CEDRIC PRIOUL**	De :	**Jean-Michel Dumetz**
Copie :		Offre :	**14-JMDU-2160**
Société :	**JOHNSON CONTROLS**	Date :	**24/11/14**
		Suivi par :	**Gilles Remond - Port. : 02 35 61 29 09**
Ville :	**76370 - NEUVILLE-LES-DIEPPES**	Assistant :	
Tél :	**02 32 14 41 50**	Affaire :	**24/11/14-150-ECS**
Fax :	**02 32 14 41 51**	Commercial :	**gilles.remond@agence-rti.fr**

Référence à rappeler obligatoirement 14-JMDU-2160 - V1

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande de prix citée en objet et nous vous en remercions.

Vous trouverez donc ci-après notre meilleure proposition pour la fourniture du matériel demandé.

Qté.	Référence	Nom. EDF	Désignation	Pg. Cat.	Prix Unit. Net (EUR)	Total Net (EUR)
1	PRE150M1V		PREF 85C 1500L T400 ELECTR 15KW J60M1S		2 015,35	2 015,35

Ballon d'eau chaude sanitaire Préférence (85℃ maxi) :
- Type : Electrique
- Capacité : 1500L
- Diamètre : 1100mm
- Hauteur totale : 2020mm
- Puissance TP élect : 15 (1x15) kW - 400V Tri
- Position : VERTICALE
- Calorifugeage M1 : LV 60mm + jaquette souple PVC
(y compris fond inférieur et trou d'homme) (0.06 Wh/jour.K.L)
- Implantation : INTERIEURE

CUVE acier au carbonne sur 3 pieds. PS maxi = 7 bar
Visite / inspection : TROU D'HOMME diam. Int. 400mm.
Piquages standards à visser : E/S : 6 X 50/60 + 4 doigts de gant 15/21.
Déflecteur sur arrivée eau froide
PEINTURE EXTERIEURE anti-rouille
REVETEMENT INTERIEUR type RC851 avec ACS
Une ANODE en magnésium avec contrôle d'usure SANS VIDANGE.
CALORIFUGEAGE hautes performances livré monté (démontable)
THERMOPLONGEUR(S) avec épingles en INCOLOY
THERMOSTAT unipolaire (régulation 0/90℃ - sécurité 95℃)

Ces prix s'entendent matériel livré sur chantier accessible.
déchargement et mise en place non assurés.
Livraison en France métropolitaine.
QUALITE D'EAU REQUISE : suivant préconisations de la notice d'installation et d'entretien correspondant à l'appareil (disponible sur demande).
ATTENTION :
Prévoir un clapet casse-vide au point le plus haut de l'installation. ainsi qu'un filtre. un clapet anti-retour et un limiteur de pression sur l'arrivée d'eau froide.
Réservoir conforme à la directive européenne "Equipements sous pression" N°97/23/CE (décret 99 1046 du 13/1 2/1999).
La conception et la fabrication du réservoir s'appuient sur les règles du CODAP 2010. et l'expérience acquise depuis plus de 50 ans dans le domaine de la fabrication de cuves.

Qté.	Référence	Nom. EDF	Désignation	Pg. Cat.	Prix Unit. Net (EUR)	Total Net (EUR)
	(fourniture éventuelle d'une note de calcul au prix net hors taxes de 660 €) Garanties (conformément à nos conditions générales de vente) : Cuve = 5 ans - Autres postes = 1 an.					
1	KA1 Accessoires livrés non montés : Thermomètre à cadran 0/120°C. Soupape de sécurité 7bar / DN25. Dégazeur. Vanne DN50 pour vidange.		KIT ACCESS EAU CHAUDE 300 A 3000L INTERIEUR		153,85	153,85
1	DCH3 Appareil déchargé au sol devant le camion. dans la même position que celle nécessaire à son transport (verticalement de 300 à 3.000 litres. pour les versions correspondant au STANDARD).		DECHARGEMENT BALLON 300 A 3000L		90,10	90,10
			Total Global H.T. (EUR)			**2 259,30**

Validité de l'offre : 08/12/2014

Délai de livraison : A convenir

Garantie contractuelle :

Nos prix sont nets, unitaires, Hors Taxes.

Toute commande entraîne de plein droit l'acceptation de nos conditions générales de vente (ci-jointes en dernières pages) que nous vous demandons de nous retourner signées pour accord.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur , nos salutations distinguées.

Jean-Michel Dumetz

Technico-commercial

Conditions Générales de Vente de LACAZE ENERGIES

une société de **Groupe Cahors**

Sauf conditions particulières contraires, les présentes conditions générales de vente sont applicables quelles que soient les conditions générales et/ou particulières de l'Acheteur.
LACAZE ENERGIES se réserve le droit d'apporter à ses fournitures figurant sur ses supports et documents toute modification de disposition, de forme, de couleur, de dimension ou de matière.
Les poids indiqués ne sont qu'approximatifs et ne peuvent en aucun cas être la cause de réclamations ou de réductions. Nos fournitures sont exécutées avec les tolérances d'usage en dimensions, capacités, épaisseurs.
Toute tolérance ou renonciation de LACAZE ENERGIES dans l'application de tout ou partie des présentes conditions qu'elles qu'en soient la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification ni générer un droit quelconque.

1. Propriété - Confidentialité

Le prix de vente payé par l'Acheteur n'emporte aucune cession des droits de propriété intellectuelle et industrielle ou des savoir-faire de la société LACAZE ENERGIES.

2. Formation du contrat

Délai d'option
Sauf stipulation contraire dans l'offre, toutes les propositions émises par LACAZE ENERGIES sont valables un mois à compter de leur date d'émission.

Clause de confirmation de commande
Pour accepter valablement l'offre émise par LACAZE ENERGIES, l'Acheteur ratifie l'offre ou communique sa décision par écrit dans le délai d'option.
Toute dérogation aux prix ou renseignements portés sur les catalogues, prospectus et tarifs, ainsi que tout engagement verbal doivent être confirmés par écrit.
LA COMMANDE N'EST DEFINITIVE ET LES DELAIS NE COMMENCENT A COURIR, QU'UNE FOIS NOTIFIE A L'ACHETEUR L'ACCUSE DE RECEPTION DE COMMANDE.

3. Prix

Les prix sont fermes et non révisables pendant le délai d'option. Ils s'entendent hors taxes, rendus et montés pour les matériels en éléments faisant l'objet d'une construction sur place et confirmée comme telle.
Toute livraison comportant un délai de fabrication est facturée au prix stipulé dans l'offre, corrigé au jour de l'expédition par l'application d'une formule de révision de prix figurant à la proposition.
En aucun cas les acomptes ne pourront être considérés comme valeurs bloquées et la révision portera sur le prix intégral.

4. Facturation

La facture est émise à compter de l'expédition du bien.

5. Règlement

Modalités de règlement du prix et délai de paiement
Les paiements nets et sans escompte sont effectués au domicile du vendeur. Pour les fabrications « Hors-Séries », la commande ne peut être réputée ferme que si elle est accompagnée du versement d'un acompte égal à 50% du devis. Aucune réclamation ne modifie ni ne retarde les termes de paiement.
En cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apports en société de son fonds de commerce ou de son matériel par l'Acheteur, les sommes dues sont exigibles immédiatement. LACAZE ENERGIES se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'au complet paiement du prix.

Non restitution de l'acompte versé à la commande
En cas d'annulation de la commande après son acceptation, l'acompte versé est de plein droit acquis à LACAZE ENERGIES pour compensation des frais de matière et mise en œuvre et ne peut donner lieu à remboursement sauf cas de force majeure.

Pénalités de retard
Sans préjudice de toute autre voie d'action, tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal, le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€, sous réserve d'indemnisation complémentaire sur justification, la suspension des commandes, l'exigibilité immédiate de toutes les factures en cours, l'intervention contentieuse d'un organisme de recouvrement ainsi que la perte irrévocable du bénéfice de la garantie contractuelle.

6. Emballage

Les emballages, dont le coût est à la charge exclusive de l'Acheteur ne sont pas repris par LACAZE ENERGIES qui décline toute responsabilité en présence d'avarie, casse ou détérioration.

7. Expédition

Modalités de Livraison
Les prix s'entendent et la livraison est réputée effectuée en PORT PAYE jusqu'à l'adresse spécifiée par l'Acheteur (CPT INCOTERM 2010) et confirmée par LACAZE ENERGIES. Demeurent à la charge et aux risques de l'Acheteur à compter de la sortie usine, toutes les opérations de douanes, assurances et manutention des marchandises.

Réserves
En cas de pertes, d'avaries, de manquants ou de non-conformité, l'Acheteur est tenu d'émettre des réserves écrites sur le récépissé du transporteur et de les confirmer dans les trois jours ouvrés par lettre recommandée. A défaut d'en adresser copie dans les délais susvisés à LACAZE ENERGIES, l'Acheteur ne peut intenter aucun recours.

8. Délais de livraison

Délais indicatifs
Les délais sont indicatifs, sauf mention de délai ferme signée de LACAZE ENERGIES.

Exonération - force majeure - fait du tiers
LACAZE ENERGIES est dégagée de plein droit de tout engagement relatif aux délais en cas de survenance, chez elle ou chez l'un de ses fournisseurs, d'un évènement présentant les caractéristiques de la force majeure.

Point de départ délais de livraison
Les délais de livraison courent à partir de la plus tardive des dates suivantes :

- Date d'émission de l'accusé de réception de commande.
- Date de réception des renseignements, de l'acompte ou des fournitures que l'Acheteur s'est engagé à remettre.

Prorogation de délais
Lorsque le retard a pour cause le non-respect par l'Acheteur des obligations mises à sa charge ou la survenance d'un évènement constitutif de force majeure, les délais de livraison indiqués sont automatiquement prorogés d'une durée égale à la durée totale du retard.

Conséquences du retard
Si une livraison partielle est intervenue, les marchandises utilisables déjà livrées sont payées. Dans le cas contraire, elles sont récupérées par LACAZE ENERGIES. En aucun cas, le retard ou non-respect des délais de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande ou modifier les obligations de paiement ou constituer novation.

9. Pénalités de retard de livraison

Aucune pénalité de retard de livraison ne pourra être imposée à LACAZE ENERGIES.
En cas de report de livraison du fait de l'Acheteur supérieur à une semaine, LACAZE ENERGIES appliquera une majoration du prix de vente égale à 1% par jour calendaire de retard dans la limite de 10% du montant hors taxe de la commande.
Le paiement des fournitures ne peut être différé ou modifié et aucune compensation ne peut s'opérer du fait de l'application de pénalités de retard de livraison.

10. Transfert des risques

L'Acheteur supporte tous les risques de perte ou de détérioration et la responsabilité des dommages que les fournitures pourraient occasionner à compter de leur mise à disposition à l'Acheteur.

11. Clause de réserve de propriété

LACAZE ENERGIES conserve la propriété des fournitures jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Leur restitution aux frais de l'Acheteur peut être exigée à tout moment quel qu'en soit le possesseur, par simple notification écrite et sans autre formalité.
Toute marchandise transformée ou incorporée devient le gage du vendeur jusqu'à complet paiement du prix.
L'Acheteur est tenu d'informer immédiatement LACAZE ENERGIES de la possible saisie du matériel grevé d'une réserve de propriété et de prendre toutes les mesures de défense qui s'imposent.

PARAPHE CLIENT

Durant cette période, tout déplacement du matériel en dehors du lieu d'installation est interdit et LACAZE ENERGIES se réserve le droit d'effectuer tout contrôle du respect des présentes stipulations dans les locaux de l'Acheteur.

12. Réclamations - Vices Apparents

A défaut d'avoir été notifiée dans les huit jours qui suivent la mise à disposition de la marchandise et confirmée à LACAZE ENERGIES au plus tôt par lettre recommandée avec accusé de réception aucune réclamation n'est recevable.

13. Garantie contractuelle

Défectuosités ouvrant droit à la garantie

LACAZE ENERGIES s'engage à remédier à tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans les matières ou l'exécution y compris le montage et l'installation si cette opération lui est confiée, sauf cas de vice provenant :

- De matières et/ou de matériels fournis par l'Acheteur.
- D'une conception imposée par celui-ci.
- D'un entretien ou d'une maintenance effectués sur ses fournitures par des tiers non expressément habilités par LACAZE ENERGIES.
- De conditions de stockage inadaptées ou de non-respect des règles de manutention.
- De la non-observation des règles du document technique unifié 60.1 et des recommandations du syndicat national des exploitants de chauffage.
- De la présence de dépôt.
- Du déplacement du matériel en dehors du lieu d'installation.
- De toute autre incident dont l'origine n'est pas directement imputable à LACAZE ENERGIES.
- En présence d'un Acheteur professionnel de même spécialité.

Exclusions

Toute garantie est également exclue pour des incidents tenant à :

- Des cas fortuits ou de force majeure.
- Des remplacements ou réparations qui résultent de l'usure normale des fournitures.
- Des détériorations et/ou incidents provenant de négligences, de défauts de surveillance et/ou d'entretien et/ou d'utilisation de ces fournitures et/ou d'installation défectueuse des matériels.
- Des modifications des fournitures, incluant, sans que cette liste soit limitative, toutes opérations de dépose et repose de composants, n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle par LACAZE ENERGIES.

Modalités de garantie contre la perforation

Les cuves et corps des appareils sont garantis contre la perforation, sous réserve qu'aient été effectués l'entretien courant et notamment le remplacement des anodes en magnésium avant que leur usure n'atteigne, nonobstant toute stipulation contraire de la notice technique, 70% du produit.

Durée et point de départ de la garantie

La garantie contractuelle ne s'applique qu'aux vices survenus pendant un an à compter du jour de la livraison. La réparation, le remplacement ou la modification des pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de garantie.

Obligations de l'Acheteur

L'Acheteur donne toute facilité à LACAZE ENERGIES pour procéder à la constatation des vices afin d'y porter remède et s'abstient, sauf accord exprès, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation sous peine de perdre le bénéfice de la garantie contractuelle.

Modalités d'exercice de la garantie

LACAZE ENERGIES se réserve le droit de modifier les dispositifs de ses fournitures de manière à satisfaire à ses obligations. Les travaux sont effectués dans ses ateliers après l'envoi par l'Acheteur des fournitures ou des pièces défectueuses.
Les pièces remplacées gratuitement sont remises à la disposition de LACAZE ENERGIES et redeviennent sa propriété.

Etendue de la garantie

LACAZE ENERGIES ne peut être tenue de supporter d'autres frais que ceux mis à sa charge par la présente clause de garantie et notamment des dommages indirects et/ou immatériels tels que (non exhaustif) les pertes d'exploitation, les pertes de gains, de production ou de contrat.

Réparations

Les opérations de réparation ne donnent lieu à aucune autre garantie que celle d'une bonne exécution desdites opérations.

14. Retour

Aucun retour ne peut être effectué sans acceptation écrite préalable de LACAZE ENERGIES. Pour être reprises, les marchandises doivent être retournées, exclusivement en FRANCO et parvenir en état neuf et d'origine.

15. Clause limitative de responsabilité

En toute hypothèse et nonobstant toute autre stipulation contraire, LA REPARATION DE TOUT PREJUDICE SUBI PAR L'ACHETEUR ou ses ayant-droits du fait du non-respect par LACAZE ENERGIES de ses obligations contractuelles NE PEUT EXCEDER LE MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE.

Cette limitation de responsabilité englobe les pénalités de retard de livraison et autres sanctions prévues par ailleurs.
LACAZE ENERGIES ne contracte pour ses produits aucune obligation de résultat et ses obligations sont limitées à la vente et à la livraison de produits conformes aux descriptions, caractéristiques et spécifications figurant sur ses offres et acceptations de commande.

16. Clause résolutoire

La vente est résolue de plein droit au tort exclusif de l'Acheteur :

- Huit jours après une mise en demeure de payer restée en tout ou partie sans effet.
- En cas de non-acceptation des effets de commerce dans les deux jours de leur envoi.
- En cas de non-exécution de l'une quelconque des clauses et obligations mises à sa charge dans les quinze jours suivant la réception d'une mise en demeure de faire.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de tous autres dommages et intérêts auxquels LACAZE ENERGIES peut prétendre.

17. Clause attributive de juridiction

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE TOUT LITIGE RELATIF AU CONTRAT EST DE **LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DONT DEPEND LE SIEGE SOCIAL DE LACAZE ENERGIES,** MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE, DE PLURALITE DE DEFENDEURS, DE REFERE OU DE DEMARCHE INCIDENTE ET QUELS QUE SOIENT LE MODE OU LES MODALITES DE PAIEMENT.

18. Force majeure

En cas de survenance d'un événement de force majeure tel que : lock-out, grève, épidémie, réquisition, guerre, embargo, défaut d'autorisation, incendie, inondation, accident d'outillage, REBUT DE PIECES IMPORTANTES EN COURS DE FABRICATION, INTERRUPTION OU RETARD DANS LES TRANSPORTS OU APPROVISIONNEMENTS EN MATIERES PREMIERES, ENERGIE OU COMPOSANTS, ou tout autre évènement indépendant de la volonté de LACAZE ENERGIES, les obligations ainsi affectées voient leur délai de réalisation prorogé automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance de la force majeure. LACAZE ENERGIES est exonérée de toute responsabilité pour les conséquences en découlant. Après avoir épuisé tous les moyens en son pouvoir pour remplir ses obligations, la partie défaillante notifie à son cocontractant son empêchement, dans le délai d'un mois en précisant les incidences prévisibles sur le déroulement du contrat. Si l'évènement constitutif de force majeure se prolonge au-delà de trois mois, le contrat est suspendu et les parties se réunissent, pour décider de la suite à donner à l'exécution du contrat.

Après consultation et analyse de l'intégralité des CGV LACAZE ENERGIES,
Bon pour Accord,

CACHET & SIGNATURE